

COMMISSARIAT GENERAL

COMMISSARIAT DES SERVICES GENERAUX

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

APPEL A CANDIDATURES INTERNES ET EXTERNES N° 013 /2019/OTR/CG/CSG/DRHFP
« Pour le recrutement de Formateur Permanent de l'Institut de Formation Fiscale et Douanière »

Dans le souci de satisfaire ses besoins en ressources humaines, l'Office Togolais des Recettes (OTR) lance un appel à candidatures internes et externes pour le recrutement d'agent au poste de « **Formateur Permanent de l'Institut de Formation Fiscale et Douanière** » et remplissant les conditions suivantes :

CONDITIONS A REMPLIR

- Etre de nationalité togolaise ;
- Avoir au moins un Master (BAC+5) en Fiscalité, Douanes, Gestion, Droit, Economie, Science de l'éducation ou tout autre diplôme équivalent ;
- Justifier d'une expérience pertinente d'au moins trois (03) ans dans le domaine de l'enseignement ou de la formation professionnelle ;
- Etre capable d'enseigner une ou plusieurs unités d'enseignement prévues à l'Institut ;
- Obtenir des cotations au moins "Bon" durant les deux (02) dernières évaluations annuelles (candidats internes) ;
- Ne pas être sous le coup d'une procédure disciplinaire (candidats internes) ;
- Etre de moralité et d'intégrité irréprochables.

Les termes de référence du présent avis d'appel à candidatures peuvent être retirés tous les jours et heures ouvrables ou téléchargés aux adresses ci-dessous mentionnées jusqu'à la date de clôture des candidatures.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les personnes intéressées par le présent appel à candidatures doivent adresser sous pli fermé à Monsieur le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) :

- Une lettre de motivation datée et signée du candidat ;
- Un curriculum vitae détaillé et actualisé ;
- Une copie du certificat de nationalité ;
- Une copie du diplôme requis et une attestation des titres et expériences évoqués ;
- Une quittance de 5 000 FCFA payable au siège de l'OTR lors du dépôt du dossier.

L'enveloppe portant à l'extérieur uniquement la mention « Formateur Permanent à l'IFFD » et contenant les pièces exigées, est déposée contre récépissé au siège de l'OTR (adresse ci-dessous) aux heures suivantes : **07H30 à 12H30 et 14H30 à 17H30**, tous les jours ouvrables et ce au plus tard le 07 JAN 2020.

Office Togolais des Recettes (OTR), 41, Rue des Impôts, Immeuble OTR,
BP : 20823, Tél. : 22 53 14 00, Site web : www.otr.tg

Lomé le 03 DEC 2019

Le Commissaire Général p.i

Philippe Kokou B. TCHODIE